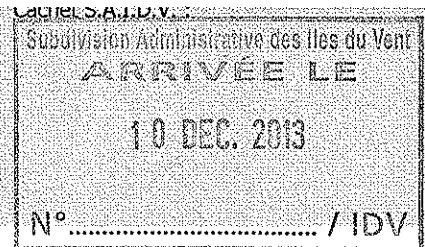




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°96/2013
DU 27 NOVEMBRE 2013**
*Relative à une décision
modificative n°5 du Budget
principal de l'exercice 2013*

L'an deux mille treize, le vingt sept novembre à huit heures trente huit,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette
fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	
19 novembre 2013	
Date d'affichage :	
19 novembre 2013	

Résultats des votes

Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

2 Décembre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

11 DEC. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël		X	
19	TICCHI William		X	
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama		X	
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre	X		
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
17			16	0

DELIBERATION N°96/2013 DU 27 NOVEMBRE 2013

Relative à une décision modificative n° 5 du budget principal de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU La délibération n° 014/2013 du 14 mars 2013 modifiée portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.11.2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	17
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Le budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	9 916 590
	Total	0	0	0	9 916 590
		0		9 916 590	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
023	Virement à la section d'investissement	0	9 916 590	0	0
	S/Total 2	0	9 916 590	0	0
			9 916 590		0

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	0	0	9 916 590
S/Total 2	0	9 916 590	0	0
Total Général	0	9 916 590	0	9 916 590
	9 916 590		9 916 590	

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
020	Dépenses imprévues	0	9 916 590	0	0
2313	Constructions	0	4 540 921	0	0
2318	Autres immobilisations corporelles	0	8 455 200	0	0
13258	Groupements de collectivités (Autres)	0	0	0	12 996 121
	Total	0	22 912 711	0	12 996 121
		22 912 711		12 996 121	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	9 916 590
	S/Total 2	0	0	0	9 916 590
		0		9 916 590	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	22 912 711	0	12 996 121
S/Total 2	0	0	0	9 916 590
Total Général	0	22 912 711	0	22 912 711
	22 912 711		22 912 711	

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **10 DEC. 2013**

et publication du **11 DEC. 2013**

Le Maire


Béatrice VERNAUDON

